

Ce malheureux état de choses, les législatures comme les moralistes en rougissent et nous assistons à des efforts périodiques destinés à uniformiser la loi du divorce pour les 48 États.

L'an dernier, un comité de la Chambre des représentants recevait les vues de divers citoyens de grande science et de haute moralité. Ce fut Mgr Russell, alors curé de la paroisse de Saint-Patrice de Washington, qui exposa devant le comité avec concision et clarté la doctrine catholique. Il s'est trouvé des ennemis de l'Église pour l'accuser d'avoir déjà permis le divorce. Ceux-là avaient oublié la définition même du divorce : l'annulation du sacrement de mariage *ratifié et consommé*, avec le droit de convoler à un nouveau mariage. Un tel divorce, jamais l'Église ne l'a permis. Tout son pouvoir se borne à s'assurer du fait : y a-t-il eu un vrai sacrement de mariage ? Elle déclare alors, après enquête comme c'est son droit, qu'il y a eu, ou non, mariage.

Dans l'affirmative, ni l'évêque, ni le pape n'ont le droit d'invalider le sacrement. Dieu a parlé clairement et n'a laissé cette loi à la discrétion d'aucun pouvoir terrestre. Les lois de discipline ecclésiastique, l'Église, qui les a faites, peut en dispenser. Mais ce n'est pas l'Église qui a fait cette loi du mariage, il ne lui appartient donc pas d'en disposer à sa guise. " Que l'homme ne sépare point ce que Dieu a uni."

Des quarante-huit États, celui de la Caroline du Sud est le seul qui n'admette pas le divorce et, quoique protestant, il n'entend pas se relâcher sur ce point. " Cette absence de loi de divorce, disait son représentant, le sénateur Tillman, au comité, est pour nous un sujet d'orgueil, et je ne sache pas qu'il y ait rien dans nos institutions qui tiennent plus au cœur de notre peuple. La Caroline du Sud est ultra-protestante, mais elle a pour le mariage le même respect que l'Église catholique. Pratiquement, sinon théologiquement, le mariage est pour nous un véritable sacrement."

Avons-nous besoin d'ajouter que c'est le seul État qui soit aussi content de sa législation en cette matière ? Voilà déjà, pour le dire en passant, qui illustre éloquentement la sagesse et la vérité catholiques.

loi u
conf
avoi
du r
ense
me
plus
mari
ion,
sans
cilia'

mor
Là s
fami
faite
Unis
sorte
sa p
fants
tente

surto
tena
se re
droit
brise
blié
délit
amél
en A
gram
la dé